



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 novembre 2018

N° 2018/11/19/01

Nombre de conseillers en exercice : 56
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 43

Date de convocation :
9 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit le dix-neuf novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron et sous la présidence de Madame Marielle DEPORT pour les points 1 et 2.

Présents :			
M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN	
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	Mme Danièle BOTTE	Mme Morgan VIDAL
Mme Claudine DESMET	M. Christophe BUDOR	Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT
Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE
M. René LOIZANCE	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ
M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET
Mme Nathalie GIDON	Mme Evelyne JAOUANNET	M. Vincent BOUTEMY	

Absents :	
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	Mme Isabelle PLANTIN absente qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir	M. Christian NIEL absent sans pouvoir
Mme Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE SALAÜN	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	M. Thierry PANNETIER absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
M. Michel RENAUDIN absent sans pouvoir	M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Chrystelle HERNANDEZ absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Denis GATEL

Objet : ZAC du Grand Launay – Lancement de la procédure de publicité et de mise en concurrence pour l'attribution d'une concession d'aménagement - Désignation de la personne habilitée à engager les discussions et à signer la convention

Rapporteur : Monsieur Thierry SCHUFFENECKER

Par une délibération n°2018/10/08/04 du 8 octobre 2018, le conseil municipal a approuvé le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC du Grand Launay.

Par une délibération n°2018/10/08/05 du 8 octobre 2018, le conseil municipal a, sur le fondement des dispositions de l'article L.300-4 du code de l'urbanisme, délibéré sur les enjeux et l'objectif de l'opération, son périmètre d'intervention, son programme et son bilan financier prévisionnel. Il a également décidé que l'opération serait réalisée dans le cadre d'une concession d'aménagement.

Selon l'article L.300-4 du Code de l'urbanisme, l'attribution des concessions d'aménagement est soumise à l'organisation préalable d'une procédure de publicité et de mise en concurrence définie par les dispositions réglementaires de ce Code.

S'agissant d'une concession qui confiera au cocontractant la mission de réaliser l'aménagement de la ZAC à ses frais et risques, dont la rémunération proviendra substantiellement des cessions de terrains préalablement aménagés et équipés, et dont le bilan en recettes et en dépenses sera très certainement supérieur au seuil européen, la procédure sera organisée dans les conditions prévues aux articles R.300-4 et suivants du Code de l'urbanisme.

La ville travaille actuellement sur le contenu de l'avis d'appel public à la concurrence et les dispositions du cahier des charges.

Les étapes essentielles de la procédure, qui serait organisée selon une forme restreinte, sont les suivantes :

- publication d'un avis d'appel à candidature dans un journal d'annonces légales, dans une publication spécialisée, et au journal officiel de l'Union européenne ;
- réception et sélection des candidatures ;
- envoi d'un dossier de consultation aux candidats ;
- réception des propositions des candidats ;
- avis sur les propositions émises par la commission prévue à l'article R.300-9 ;
- engagement des discussions par la personne habilitée à cet effet par le conseil municipal ;
- proposition du choix de l'aménageur par la personne habilitée à cet effet par le conseil municipal ;
- choix de l'aménageur par le conseil municipal ;
- formalités postérieures d'information des candidats non retenus, de signature, de publication d'un avis d'attribution, etc.

Il convient par ailleurs de désigner, conformément à l'article R.300-9 du Code de l'urbanisme, la personne habilitée à engager les discussions avec les candidats et à signer la convention.

Il est proposé de désigner Marielle DEPORT en tant qu'autorité habilitée à engager les discussions avec les candidats et à signer la convention.


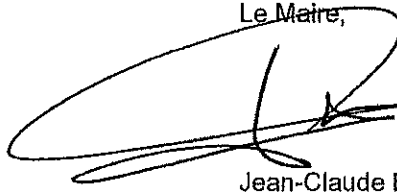
Monsieur Jean-Claude BELINE a quitté la séance et ne prend pas part au vote. La présidence est assurée par Madame Marielle DEPORT.

Après en avoir délibéré à 43 voix Pour et 1 Contre (Madame Evelyne JAOUANNET), le Conseil municipal :

- décide le lancement de la procédure de publicité et de mise en concurrence pour le choix du concessionnaire qui sera chargé de l'aménagement de la ZAC du Grand Launay ;
- désigne Marielle DEPORT en qualité de personne habilitée à engager les discussions avec les candidats et à signer la convention.

Pour Copie Conforme,

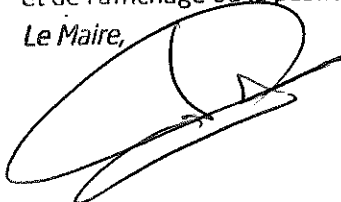
Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....23 NOV. 2018.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 novembre 2018

N° 2018/11/19/02

Nombre de conseillers en exercice : 56
Nombre de présents : 37
Nombre de votants : 43

Date de convocation :
9 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit le dix-neuf novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron et sous la présidence de Madame Marielle DEPORT pour les points 1 et 2.

<u>Présents :</u>	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalle DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	Mme Danièle BOTTE	Mme Morgan VIDAL
Mme Claudine DESMET	M. Christophe BUDOR	Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT
Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE
M. René LOIZANCE	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ
M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET
Mme Nathalie GIDON	Mme Evelyne JAOUANNET	M. Vincent BOUTEMY	

<u>Absents :</u>	Mme Isabelle PLANTIN absente qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Christian NIEL absent sans pouvoir
Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
Mme Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Mme Magalle DOUARCHE SALAÜN	M. Thierry PANNETIER absent sans pouvoir
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir
M. Michel RENAUDIN absent sans pouvoir	M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	Mme Chrystelle HERNANDEZ absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Denis GATEL

Objet : ZAC du Grand Launay – Election des membres de la commission prévue à l'article R.300-9 du code de l'urbanisme

Rapporteur : Monsieur Thierry SCHUFFENECKER

Dans le cadre de la procédure de publicité et de mise en concurrence organisée pour l'attribution des concessions d'aménagement, l'article R.300-9 du Code de l'urbanisme prévoit l'intervention d'une commission pour formuler un avis sur les propositions reçues, préalablement à l'engagement des discussions avec les candidats.

Selon cette disposition, la désignation de la commission, au sein du conseil municipal, intervient à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Il est proposé de retenir une commission composée de 7 membres titulaires et 7 membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

Membres titulaires	Membres suppléants
Marielle DEPORT	Marie-Françoise ROGER
Françoise GATEL	Yves RENAULT
Pascal GUISSSET	Georges GUYARD
Marie AGEZ	Sophie BREAL
Joseph MENARD	Denis GATEL
Jean-Pierre PETERMANN	Vincent CROCQ
Evelyne JAOUANNET	Dominique KACZMAREK

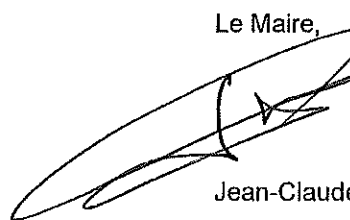
Monsieur Jean-Claude BELINE a quitté la séance et ne prend pas part au vote. La présidence est assurée par Madame Marielle DEPORT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- élit les membres désignés ci-dessus appelés à siéger à la commission prévue à l'article R.300-9 du Code de l'urbanisme dans le cadre du projet de la ZAC du Grand Launay.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,


Jean-Claude BELINE



Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le..... 23 NOV. 2018

et de l'affichage ou la publication

Le Maire







Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 novembre 2018

N° 2018/11/19/03

Nombre de conseillers en exercice : 56
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 45

Date de convocation :
9 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit le dix-neuf novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron et sous la présidence de Madame Marielle DEPORT pour les points 1 et 2.

Présents :			
Mme Marielle DEPORT	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
M. Daniel MARCHAND	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
Mme Claudine DESMET	M. Christian BERNARD	Mme Danièle BOTTE	Mme Morgan VIDAL
Mme Laurence VILLENAVE	M. Christophe BUDOR	Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT
M. René LOIZANCE	M. Bruno VETTER	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE
M. Jean-Claude MADIOT	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ
Mme Nathalie GIDON	Mme Marie-Françoise ROGER	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET
	Mme Evelyne JAOUANNET	M. Vincent BOUTEMY	

Absents :	
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	Mme Isabelle PLANTIN absente qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir	M. Christian NIEL absent sans pouvoir
Mme Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE SALAÜN	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	M. Thierry PANNETIER absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
M. Michel RENAUDIN absent sans pouvoir	M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Chrystelle HERNANDEZ absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Denis GATEL

Objet : ZAC de la Perdriots – Bilan annuel 2017

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BELINE

Créée par délibération du 30 juin 2005, la ZAC de la Perdriots est aménagée suivant le traité de concession conclu avec Nexity Foncier Conseil et OCLD LOCOSA (Groupe GIBOIRE).

Le traité de concession d'aménagement, d'une durée de 10 ans, approuvé par délibération du Conseil municipal du 31 janvier 2008, prévoyait :

- la réalisation des opérations foncières dans le périmètre de la ZAC représentant une emprise de 49ha 05a 45ca, avec une prévision de 763 logements dont 148 logements sociaux et 60 logements en accession sociale,
- les aménagements et équipements nécessaires,
- l'échéancier et la commercialisation des lots.

La commercialisation était prévue sur 6 ans et le bilan financier prévisionnel de la ZAC s'élevait à 26 131 000 € HT.

Des modifications d'adaptation sont intervenues depuis l'approbation de ce traité.
Depuis 2008, les bilans annuels sont présentés et approuvés par délibération du Conseil municipal.
Le bilan de l'année 2016 a été approuvé par délibération en date du 11 décembre 2017.

Le bilan annuel 2017 retrace l'état d'avancement de la ZAC, les perspectives et les prévisions 2018. Il est joint en annexe à la présente note de synthèse (annexe 1.3).

Le bilan 2017 fait apparaître :

- Au niveau de la commercialisation au 31 décembre 2017 : 100% des lots à bâtir ont été mis en vente soit 368 terrains.
- Tous les lots des tranches 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 ont été actés
- Fin 2017, 1 terrain réservé non acté restait sur la tranche 8
- Concernant les lots groupés, le lot 4.33 a été attribué à Habitation Familiale en juin 2017 pour la réalisation de 18 logements en accession libre et 18 logements en accession sociale. Le lot 4.01 a été redécoupé en 2 ilots (Le lot 4.1.1 sur la partie sud à destination d'un cabinet dentaire et le lot 4.1 en partie nord qui n'est pas encore attribué)
- Un bilan prévisionnel financier sans actualisation pour l'année 2017 soit 27 806 610 € HT en recettes et 25 367 000 € en dépenses avec un résultat de l'aménageur avant impôt de 2 439 610 € HT.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du 30 juin 2005 créant la ZAC de la Perdriotais,
Vu la délibération du 31 janvier 2008 approuvant le traité de concession conclu avec Nexity Foncier Conseil et OCDL LOCOSA (Groupe GIBOIRE),

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **approuve le bilan annuel 2017 de la ZAC de la Perdriotais.**

Pour Copie Conforme,

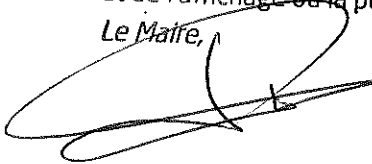

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le... 23 NOV. 2018
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,

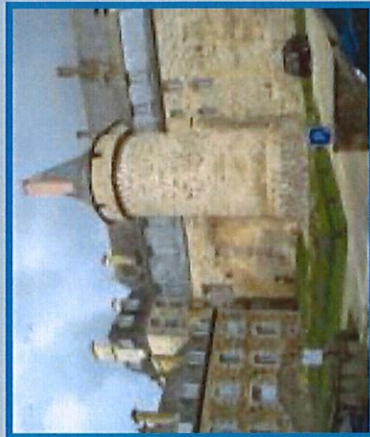
Annexe 1 du point 3

Envoyé en préfecture le 23/11/2018
Reçu en préfecture le 23/11/2018
Affiché le

ID : 035-200064483-20181119-2018_11_19_03-DE

CHÂTEAUGIRON ZAC DE LA PERDRIOTAIS

PRÉSENTATION DU BILAN ANNUEL
Le 5 novembre 2018



ORDRE DU JOUR

Envoyé en préfecture le 23/11/2018

Reçu en préfecture le 23/11/2018

Affiché le

ID : 035-200064483-20181119-2018_11_19_03-DE

② ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA ZAC

- Avancement administratif
 - Les délibérations du Conseil Municipal
 - La maîtrise foncières
 - Les rétrocessions
- Avancement de la commercialisation
 - État de la commercialisation au 31/12/2017
 - Point sur les lots groupés
 - Tableau de synthèse
- Avancement des travaux de viabilisation
- Bilan financier au 31/12/2017

② RÉALISÉ 2017 ET PERSPECTIVES 2018

- Avancement des travaux de viabilisation
- Objectifs 2018

Envoyé en préfecture le 23/11/2018
Reçu en préfecture le 23/11/2018
Affiché le

ID : 035-200064483-20181119-2018_11_19_03-DE

ETAT D'AVANCEMENT DE LA ZAC



Avancement administratif

Envoyé en préfecture le 23/11/2018

Reçu en préfecture le 23/11/2018

Affiché le

ID : 035-200064483-20181119-2018_11_19_03-DE

Les délibérations du conseil Municipal :

30/06/2005 : DCM tirant le bilan de la concertation et l'approuvant – DCM créant la ZAC.

31/08/2006 : DCM approuvant le programme des équipements publics et le dossier de réalisation.

31/01/2008 : DCM approuvant le traité de concession d'aménagement

11/2007 : Début de la commercialisation des lots (pour mémoire : le traité de concession prévoit 6 ans de commercialisation).

11/03/2009 : La ZAC est déclarée d'utilité publique par le préfet et les terrains correspondants cessibles. L'arrêté de cessibilité a été renouvelé deux fois.

09/2009 : Diagnostic archéologique négatif sur la propriété LUCAS.

24/12/2009 : Fin des fouilles archéologiques.

07/12/2011 : DCM approuvant la modification du cahier des charges de cessions de terrains – Délais d'exécution.

14/12/2012 : DCM approuvant le CPAP de la tranche 6 de la ZAC.

23/05/2013 : DCM approuvant les CPAP et CPTÉ des tranches 6 et 7.

28/08/2014 : DCM approuvant la modification du PLU et validant le nouveau schéma d'aménagement de la tranche 7.

10/12/2014 : Lancement des études pour modification de la tranche 8 (plan de composition et PLU).

27/08/2015 : Approbation de la mise à jour de CPAP et CPTÉ de la tranche 8 / Approbation du bilan annuel 2014 de la ZAC

18/09/2015 : Approbation du dossier de modification simplifiée du PLU, autorisant l'urbanisation de la tranche 8 sous forme de logements individuels.

● La maîtrise foncière

La SARL est aujourd'hui titrée sur toute la surface de la ZAC.
Le montant total des acquisitions s'élève à 3.543 K€.

● La rétrocession des espaces communs

- ⇒ 2008 : rétrocession des emprises portant sur les chemins communaux et les équipements publics.
- ⇒ Le 31/07/2013 : rétrocession à la ville des espaces communs de la tranche 1
- ⇒ Le 10/12/2013 : rétrocession à la ville des espaces communs de la tranche 2
- ⇒ Le 18/06/2015 : rétrocession des espaces communs de la tranche 3 et du parc

● Objectif 2018 :

- ⇒ Solde des parcelles de la tranche 4 objet de l'échange non régularisé à ce jour avec les Consorts LUCAS ?
- ⇒ **Pour information : le 05/04/2018** : rétrocession des espaces communs des tranches 4 -5 et 6

Avancement commercial

Envoyé en préfecture le 23/11/2018

Reçu en préfecture le 23/11/2018

Affiché le

ID : 035-200064483-20181119-2018_11_19_03-DE

Etat de la commercialisation au 31/12/2017

- ⊙ **100 % des lots à bâtir de la ZAC ont été mis en commercialisation, soit 368 terrains :**
 - tranche 1 : 84
 - tranche 2 : 65
 - tranche 3 : 12
 - tranche 4 : 28
 - tranche 5 : 39
 - tranche 6 : 46
 - tranche 7 : 42
 - tranche 8 : 52

- ⊙ Tous les lots des tranches 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 et 7 ont été actés.

- ⊙ A fin 2017, il restait sur la tranche 8 : 1 terrain réservé non acté.

Avancement commercial

Envoyé en préfecture le 23/11/2018

Reçu en préfecture le 23/11/2018

Affiché le

ID : 035-200064483-20181119-2018_11_19_03-DE

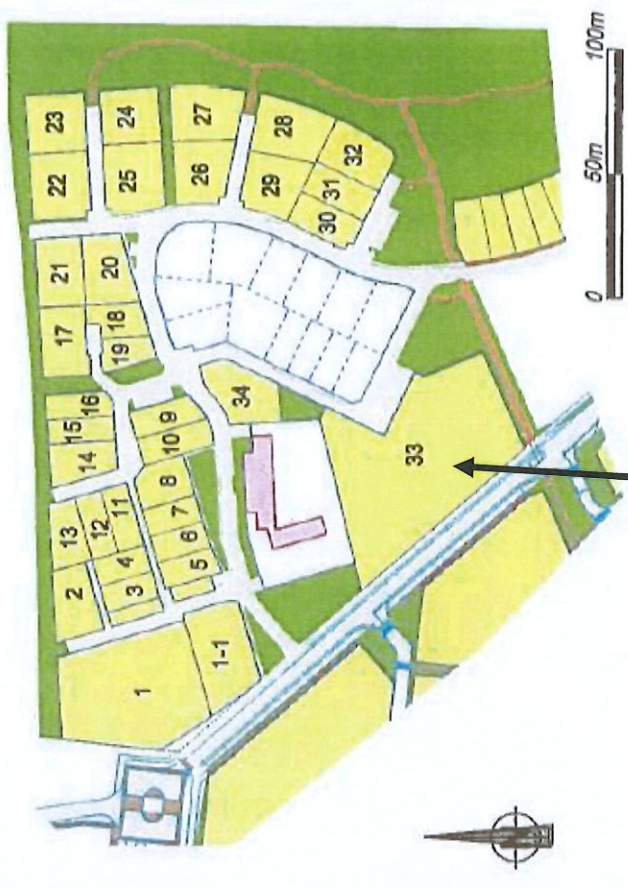
Les lots groupés

- ⊙ Lot 3.01 – acté par le groupe GIBOIRE en 07/2014 – chantier achevé
- ⊙ Lot 3.02 – acté par GFI Nexity en 11/2013 – chantier achevé
- ⊙ Lot 5.01 – acté par GFI Nexity en 05/2015 – chantier achevé
- ⊙ Lot 4.33 – attribué à Habitation Familiale en 06.2017 pour la réalisation de 18 logements en accession libre et 18 logements en accession sociale. L'acte est prévu au plus tard en 12.2018
- ⊙ Lot 4.01 : redécoupé en deux ilots :
 - ⇒ Le lot 4.1.1, sur la partie sud, a été réservé par un cabinet dentaire en 04.2017 – l'acte signé en 03.2018.
 - ⇒ Le lot 4.1, sur la partie nord, n'est pas encore attribué.

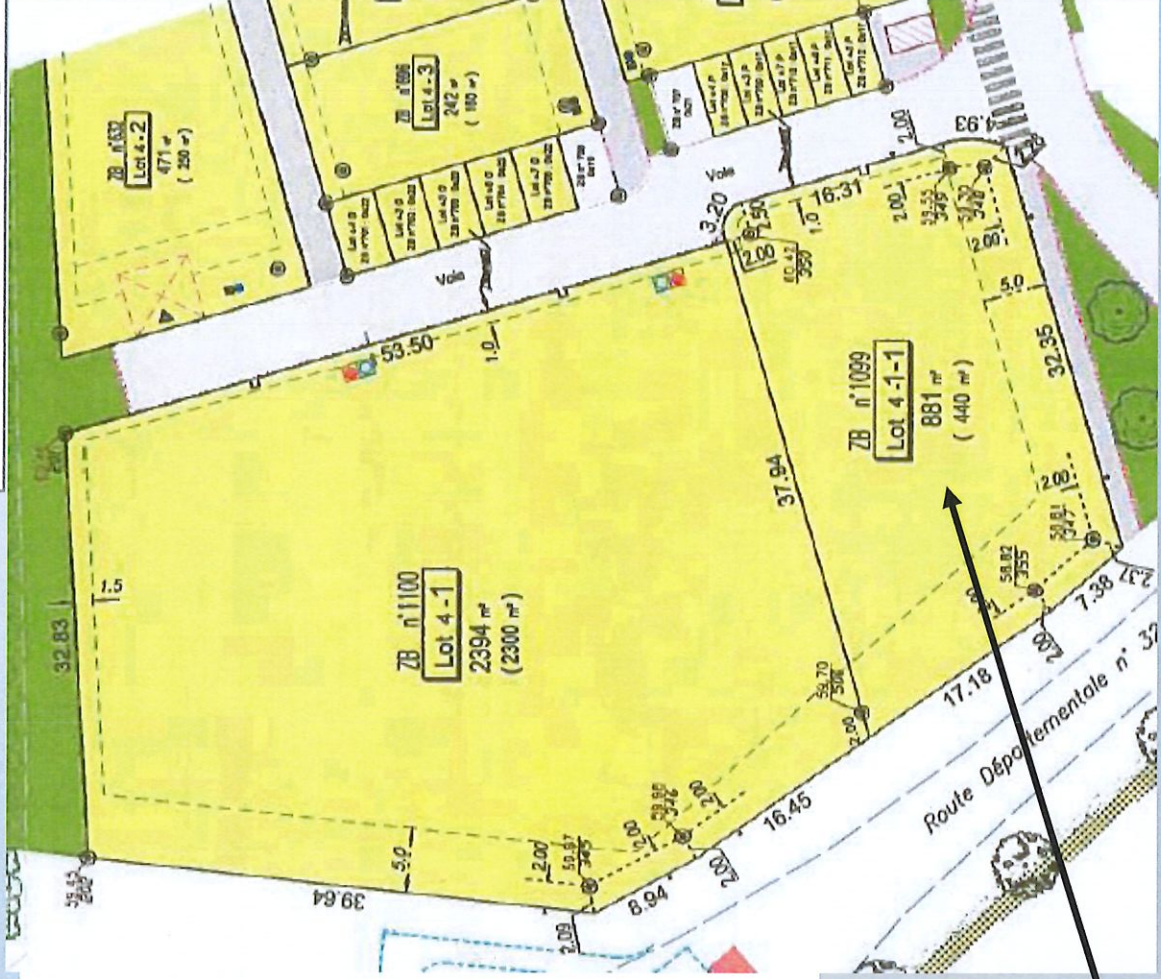
Solde des groupés de la tranche 4

Envoyé en préfecture le 23/11/2018
Reçu en préfecture le 23/11/2018
Affiché le
ID : 035-200064483-20181119-2018_11_19_03-DE

Plan de Localisation figuratif



Lot 4.33 : Habitation Familiale



Lot 4.1.1: Cabinet dentaire

Tableau de synthèse au 31/12/2017

Envoyé en préfecture le 23/11/2018
 Reçu en préfecture le 23/11/2018
 Affiché le
 ID : 035-200064483-20181119-2018_11_19_03-DE

TERRAINS Á BÁTIR

GROUPÉS & COLLECTIFS

Tranche	Réservés	Actés	Disponibles	Total	Typologie	Réservés	Actés	Disponibles
1	0	84	0	84	lot 101 - Espacil		X	
2	0	65	0	65	lot 301 - Giboire lot 302 - GFI		X	
3	0	12	0	12	lot 303 - Aiguillon lot 304 - Espacil lots 305 & 306		X	
4	0	28	0	28	lots 307 à 310 - Espacil lot 4.1.1 – Cabinet dentaire (résa 04.17)		X	
5	0	39	0	39	lot 4.1 – non attribué lots 4.33 – HF (résa 06.17)		X	X
6	0	46	0	46	lots 501 & 502 - GFI		X	
7	0	42	0	42				
8	1	51	0	52	lots 601 à 606 – transformation en 15 à 20 lots à bâtir			

Avancement des travaux de v

Envoyé en préfecture le 23/11/2018

Reçu en préfecture le 23/11/2018

Affiché le

ID : 035-200064483-20181119-2018_11_19_03-DE

Phase 1 : tous les travaux sont achevés et réceptionnés

Phase 2 : avancement au 31/12/2017

	Voirie	Assainissement	Réseaux (souples + AEP)	Espaces verts Maçonnerie
Tranche 4	100 %	100 %	100 %	100 %
Tranche 5	100 %	100 %	100 %	100 %
Tranche 6	100 %	100 %	100 %	100 %
Tranche 7	95 %	100 %	95 %	90 %
Tranche 8	50 %	95 %	80 %	40 %

Bilan financier

Bilan prévisionnel du traité de concession – 11/02/2008

Envoyé en préfecture le 23/11/2018

Reçu en préfecture le 23/11/2018

Affiché le

ID : 035-200064483-20181119-2018_11_19_03-DE

DÉPENSES		RECETTES	
Charge Foncière	3 874 000 €	Terrains à bâtir	
(y compris achat du foncier destiné aux équipements publics de superstructure)		Grands lots	16 537 000 €
Participation aux équipements publics	3 100 000 €	Petits lots	929 000 €
Taxes, imprévus et entretien	440 000 €	Logements collectifs ou intermédiaires en accession à la propriété	4 182 000 €
Diagnostic archéologique préventif	170 000 €	Logements collectifs locatifs sociaux	352 000 €
Provision risque fouilles archéologiques	3 950 000 €	Maisons individuelles groupées en accession à la propriété	1 451 000 €
Travaux d'aménagement	7 645 000 €	Prise en charge coût des fouilles archéologiques (à valider par arrêté préfectoral)	2 680 000 €
Honoraires d'étude	1 226 000 €		
Frais de suivi clientèle et de publicité	714 000 €		
Frais de gestion	1 907 000 €		
Frais financiers, assurances, frais divers, cautions	700 000 €		
	23 726 000 €	TOTAL	26 131 000 €

Résultat Aménageur avant impôt

2 405 000 €

Bilan financier

Bilan financier au 31/12/2016

Envoyé en préfecture le 23/11/2018

Reçu en préfecture le 23/11/2018

Affiché le

ID : 035-200064483-20181119-2018_11_19_03-DE

DÉPENSES	RECETTES 2015	RECETTES 2016
Charge Foncière (y compris achat du foncier destiné aux équipements publics de superstructure)	3 888 000 €	22 834 260 €
Participation aux équipements publics	3 100 000 €	1 091 160 €
Taxes, imprévus et entretien	537 000 €	723 000 €
Diagnostic archéologique préventif	170 000 €	314 000 €
Fouilles archéologiques suivant arrêtés préfectoraux	3 478 000 €	2 361 000 €
Travaux d'aménagement	9 260 000 €	
Honoraires d'étude	1 516 000 €	
Frais de suivi clientèle et de publicité	830 000 €	
Frais de gestion	1 888 000 €	
Frais financiers, assurances, frais divers, cautions	700 000 €	
25 367 000 €	27 323 420 €	27 806 610 €

Résultat Aménageur avant impôt

1 956 420 €

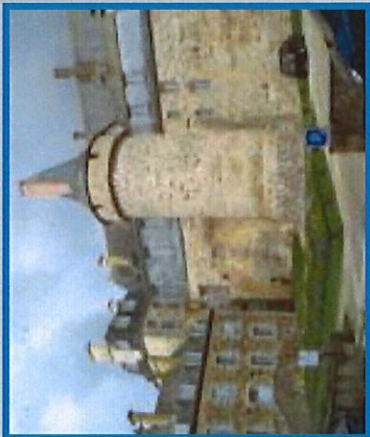
Résultat Aménageur avant impôt

2 439 610 €

Sans actualisation pour l'année 2017

Envoyé en préfecture le 23/11/2018
Reçu en préfecture le 23/11/2018
Affiché le
ID : 035-200064483-20181119-2018_11_19_03-DE

RÉALISÉ 2017 et PERSPECTIVES 2018



Avancement des travaux de v

Envoyé en préfecture le 23/11/2018

Reçu en préfecture le 23/11/2018

Affiché le

ID : 035-200064483-20181119-2018_11_19_03-DE

Travaux à fin 2017

- ☉ Tranches 1, 2 et 3 : les travaux sont achevés et la mairie est propriétaire des espaces communs.
- ☉ Tranches 4, 5 et 6 : les travaux sont achevés

Avancement de travaux 2018

- ☉ Tranche 7 et 8 : en cours de finition

Objectifs 2018

Envoyé en préfecture le 23/11/2018
Reçu en préfecture le 23/11/2018
Affiché le

ID : 035-200064483-20181119-2018_11_19_03-DE

- ⊙ Rétrocession des tranches 4, 5 et 6
- ⊙ Tranche 4 : travail sur l'attribution du dernier lot groupé - 4.1



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 novembre 2018

N° 2018/11/19/04

Nombre de conseillers en exercice : 56

Nombre de présents : 38

Nombre de votants : 45

Date de convocation :

9 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit le dix-neuf novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron et sous la présidence de Madame Marielle DEPORT pour les points 1 et 2.

Présents :			
M. Jean-Claude BELINE	M. Yves RENAULT	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Philippe LANGLOIS	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Christian BERNARD	M. Denis GATEL	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
M. Daniel MARCHAND	M. Christophe BUDOR	Mme Danièle BOTTE	Mme Morgan VIDAL
Mme Claudine DESMET	M. Bruno VETTER	Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT
Mme Laurence VILLENAVE	M. Georges GUYARD	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE
M. René LOIZANCE	Mme Marie-Françoise ROGER	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ
M. Jean-Claude MADIOT	Mme Evelyne JAOUANNET	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET
Mme Nathalie GIDON		M. Vincent BOUTEMY	

Absents :	
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	Mme Isabelle PLANTIN absente qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir	M. Christian NIEL absent sans pouvoir
Mme Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE SALAÜN	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	M. Thierry PANNETIER absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
M. Michel RENAUDIN absent sans pouvoir	M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Chrystelle HERNANDEZ absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Denis GATEL

Objet : ZAC de la Perdriotais : avenant n°1 au traité de concession

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BELINE

Le traité de concession entre la Ville de Châteaugiron et la SARL « de la Perdriotais » constituée par FONCIER CONSEIL SNC et la société O.C.D.L-LOCOSA, a été signé le 11 février 2008 pour une durée de 10 ans.

Il prévoit en son article 14 – ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE, que « La présente concession entre en vigueur à la date de sa signature par les parties, pour une durée de 10 ans (...) ».

Dans le cas d'inachèvement de la ZAC dans ce délai et sauf les hypothèses pouvant donner lieu à résiliation telles que prévues au titre VIII de la présente convention, l'article 14 précise que « Toute prorogation fera l'objet d'un avenant, pour une durée d'un an renouvelable ».

Aujourd'hui, il est nécessaire que la Ville de Châteaugiron proroge d'une année la durée de la concession accordée à la SARL « de la Perdriotais » afin de procéder à la rétrocession de la dernière tranche opérationnelle (tranche 8) et à la clôture de l'opération.

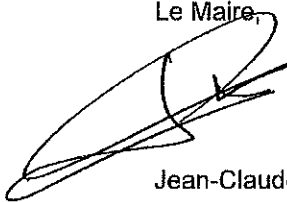
Cette prorogation doit faire l'objet d'un avenant (annexe 1.4).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve l'avenant n°1 au traité de concession selon les modalités sus-définies,
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous les documents s'y rapportant.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,


Jean-Claude BELINE



Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....23 NOV. 2018.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





**AVENANT N°1 AU TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT
DE LA ZAC « DE LA PERDRIOTAIS » A CHATEAUGIRON**

Entre les soussignés :

La **Ville de Châteaugiron**, représentée par Jean-Claude BELINE, son maire en exercice, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2017,

Ci-après dénommée « la Ville » ou « le concédant ».

Et la SARL « de la Perdriotaïs » constituée par :

FONCIER CONSEIL SNC, Société en nom collectif au capital de 5.100.000 Euros, ayant son siège social 1 Terrasse Bellini – TSA 48200 – 92919 PARIS LA DEFENSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro 732 014 964, représentée par Monsieur Jean-Yves CADIET, spécialement autorisé aux fins des présentes en sa qualité de Directeur d'Agence, domicilié à Saint-Grégoire (35768) – Rues des Iles Kerguelen – CS 66808,

Et

La Société dénommée « **OMNIUM DE CONSTRUCTIONS, DEVELOPPEMENTS, LOCATIONS** », par abréviation **O.C.D.L.**, Société par Actions Simplifiée au capital de Trois Millions d'Euros (3 000 000 Euros), ayant son siège social à Rennes (Ille et Vilaine), 2 place du Général Giraud, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro B 739 202 166 (n° SIREN 739 202 166).

La société dénommée « **LOTISSEMENTS ET CONSTRUCTIONS SA** » par abréviation **LO.CO.SA**, Société par Actions Simplifiée au capital de Cinq Cent Mille Euros (500.000 Euros) ayant son siège social à RENNES (Ille et Vilaine), 11 galerie du Théâtre, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro B 335.019.970 (numéro SIREN 335.019.970).

Lesdites sociétés agissant au nom et en qualité de seuls membres de la société en participation O.C.D.L – LOCOSA, dont le siège social est à Rennes, 2 Place du Général Giraud, constituée aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} avril 1989, enregistré à RENNES-Sud le 26 avril 1989, folio 60 n°260/4.

Représentées par Monsieur Michel GIBOIRE domicilié à RENNES, 2 place du Général Giraud, agissant en sa qualité de :

- Président du Directoire de la société O.C.D.L, nommé à cette fonction aux termes d'une délibération du Conseil de surveillance de ladite société en date du 23 décembre 2005, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en sa dite qualité et en vertu des statuts,
- Président de la société LO.CO.SA, nommé à cette fonction aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ladite société en date du 26 décembre 2001, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en sa dite qualité et en vertu des statuts.

Ci-après dénommée « l'aménageur » ou « le concessionnaire ».

EXPOSE PREALABLE :

Le traité de concession entre la Ville de Châteaugiron et la SARL « de la Perdriots » constituée par FONCIER CONSEIL SNC et la société O.C.D.L-LOCOSA , a été signé le 11 février 2008 pour une durée de 10 ans.

Il prévoit en son article 14 – ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE, que « La présente concession entre en vigueur à la date de sa signature par les parties, pour une durée de 10 ans (...) ».

Dans le cas d'inachèvement de la ZAC dans ce délai et sauf les hypothèses pouvant donner lieu à résiliation telles que prévues au titre VII de la présente convention, l'article 14 du titre VIII précise que « Toute prorogation fera l'objet d'un avenant, pour une durée d'un an renouvelable ».

Aujourd'hui, il est nécessaire que la Ville de Châteaugiron proroge d'une année la durée de la concession accordée à la SARL « de la Perdriots » afin de procéder à la rétrocession de la dernière tranche opérationnelle (tranche 8) et à la clôture de l'opération.

Cette prorogation doit faire l'objet de cet avenant n°1.

IL EST DONC CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Pour l'exécution du présent avenant, la durée de la concession, fixée initialement à 10 ans, est prorogée de 1 an, à compter de la date d'anniversaire d'entrée en vigueur de la convention de concession initiale, soit jusqu'au 11 février 2019.

ARTICLE 2

Toutes les autres clauses dudit traité sont et demeurent inchangées.

Fait à CHATEAUGIRON, le/...../.....
En 2 exemplaires originaux

Pour l'aménageur,
Le Président du Directoire

Michel GIBOIRE

Pour la Ville,
Le Maire

Jean-Claude BELINE



CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 novembre 2018

N° 2018/11/19/05

Nombre de conseillers en exercice : 56
 Nombre de présents : 38
 Nombre de votants : 45

Date de convocation :
 9 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit le dix-neuf novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron et sous la présidence de Madame Marielle DEPORT pour les points 1 et 2.

<u>Présents :</u>	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCCQ
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÛN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	Mme Danièle BOTTE	Mme Morgan VIDAL
Mme Claudine DESMET	M. Christophe BUDOR	Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT
Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE
M. René LOIZANCE	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ
M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISET
Mme Nathalie GIDON	Mme Evelyne JAOUANNET	M. Vincent BOUTEMY	

<u>Absents :</u>	Mme Isabelle PLANTIN absente qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Christian NIEL absent sans pouvoir
Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
Mme Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE SALAÛN	M. Thierry PANNETIER absent sans pouvoir
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir
M. Michel RENAUDIN absent sans pouvoir	M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	Mme Chrystelle HERNANDEZ absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Denis GATEL

Objet : ZAC de l'Yaigne Ossé - Tranche 2 : dénomination de cinq nouvelles voies

Rapporteur : Monsieur Joseph MÉNARD

Le plan de composition de la ZAC de l'Yaigne à Ossé prévoit la création de cinq nouvelles voies.

La thématique retenue pour les noms de rues de la ZAC de l'Yaigne - Tranche 2 - est celle de femmes célèbres dans l'Histoire de France. Il est proposé les noms suivants pour la dénomination des cinq nouvelles voies de la ZAC de l'Yaigne:

- **impasse Louise Michel** institutrice, militante et libertaire (1830-1905)
- **rue Olympe de Gouges** femme de lettres, femme politique (1748-1793)
- **rue Lucie Aubrac** enseignante, résistante, femme politique (1912-2007)
- **rue Simone Veil** survivante de la Shoah, femme politique (1927-2017)
- **rue de la Liberté**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **procède à la dénomination des cinq voies.**

Pour Copie Conforme,

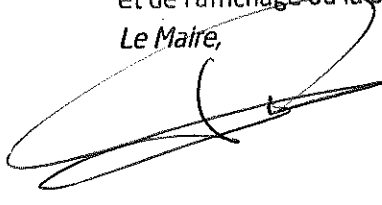

Le Maire,


Jean-Claude BELINE



Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....23 NOV 2018.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 novembre 2018

N° 2018/11/19/06

Nombre de conseillers en exercice : 56
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 45

Date de convocation :
9 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit le dix-neuf novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron et sous la présidence de Madame Marielle DEPORT pour les points 1 et 2.

Présents :	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	Mme Danièle BOTTE	Mme Morgan VIDAL
Mme Claudine DESMET	M. Christophe BUDOR	Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT
Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE
M. René LOIZANCE	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ
M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET
Mme Nathalie GIDON	Mme Evelyne JAOUANNET	M. Vincent BOUTEMY	

Absents :	Mme Isabelle PLANTIN absente qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Christian NIEL absent sans pouvoir
Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
Mme Sophie BRÉAL absente qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE SALAÜN	M. Thierry PANNETIER absent sans pouvoir
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir
M. Michel RENAUDIN absent sans pouvoir	M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	Mme Chrystelle HERNANDEZ absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Denis GATEL

Objet : Déclaration de la longueur de voirie dans le domaine communal

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude LEPRETRE

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est calculé en fonction de plusieurs critères dont la longueur de voirie publique communale (en mètre linéaire).

Comme chaque année, dans le cadre de la répartition de la DGF, il est nécessaire de communiquer cette information à la Préfecture notamment en cas de modifications liées à des constructions ou des transferts.

Le linéaire a évolué avec notamment la création de la commune nouvelle à compter du 1^{er} janvier 2017, qui a réuni les communes de Châteaugiron, de Ossé et de Saint Aubin du Pavail.

Pour rappel, au titre de la DGF 2018, les longueurs de la voirie communale déclarées étaient sur les 3 territoires historiques de 57 491 ml.

Sont intégrés en 2018 dans le domaine public les nouvelles voies suivantes :

- Territoire de **Châteaugiron** : rétrocession Tranche 6 (délibération n°2017-12-11-12 du 11/12/2017 jointe en annexe 1.6). 4 voies – 691 ml
- Territoire de **Ossé** : Création de nouvelles voies dans la tranche 2 de la ZAC de l'Yaigne. 5 voies - 914 ml

Longueur à ajouter cette année sur Châteaugiron : 1 605 ml.

La longueur totale de la voirie communale pour la DGF 2020 sera de : 59 096 ml.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

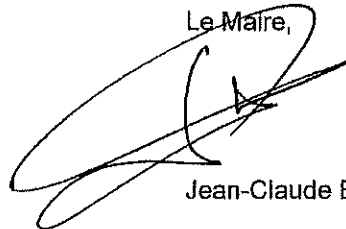
Vu la délibération n° 2017-12-11-12 du 11/12/2017 approuvant le transfert des équipements de la tranche 6 de la ZAC de la Perdriots dans le domaine public,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- valide la longueur de voirie communale,
- intègre les nouvelles voiries dont la longueur totale est de 1 605 ml en application de l'article 62 de la loi n°2004 – 1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit et d'intégrer cette voirie dans la base de calcul pour la DGF 2020,
- arrête la longueur de voirie qui sera déclarée pour la dotation globale de fonctionnement 2020 de la commune nouvelle à 59 096 mètres linéaires.

Pour Copie Conforme,

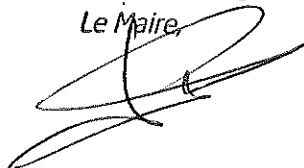
Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....23 NOV. 2018.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 décembre 2017

N° 2017/12/11/12

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de présents : 42

Nombre de votants : 53

Date de convocation :

01 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept le onze décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Sophie BRÉAL
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	M. Dominique PELHATE
Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	M. Christophe BUDOR	Mme Stéphanie GUERRY
M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX	M. Jean-Marc ERNAULT
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD
Mme Marie AGEZ	M. Jean-François PROVOST	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
Mme Christelle HERNANDEZ	Mme JAOUANNET Evelyne	Mme KUROWSKA Carine	

Absents :

M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir	Mme Marion BELLIARD absente qui donne pouvoir à Mme VIDAL Morgan
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
M. Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	M. Dominique KACZMAREK absent qui donne pouvoir à Mme Carine KUROWSKA
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
M. Christian NIEL absent sans pouvoir	M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Marielle DEPORT	Mme Sandrine PERRIER absente qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST
M. Thierry SCHUFFENECKER absent qui donne pouvoir à Véronique BOUCHET-CLÉMENT	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Nathalie GIDON
	Mme Laurence VILLENAVE absente qui donne pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN

Secrétaire de séance désigné : Madame Isabelle PLANTIN

Objet : ZAC de la Perdriots à Châteaugiron – Rétrocession des voiries, réseaux et espaces communs de la tranche 6

Rapporteur : Madame Isabelle PLANTIN

Dans le cadre du traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Perdriots, l'article 5 « Transfert des équipements publics » prévoit que « le concédant [la Commune de Châteaugiron] accepte le principe de la rétrocession dans le domaine public des équipements collectifs réalisés au titre de la ZAC ».

Les travaux de la tranche 6 de la ZAC de la Perdriots étant achevés, il est possible de procéder à la rétrocession dans le domaine communal des parcelles mentionnées sur le plan parcellaire établi par Madame DECAMPS, géomètre expert (annexe 1.12).

L'ensemble des parcelles à rétrocéder dans la tranche 6 représente une contenance de 1ha 21a 44ca répartie comme suit :

Désignation	Parcelles cadastrales	Contenance
Voirie et espace vert	ZB 794, 855, 856, 858, 1101	94 a 17 ca
Espace vert	ZB 795, 796, 853, 854,	15 a 12 ca
Chemin piéton et espace vert	ZB 797, 852,	12 a 45 ca

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Envoyé en préfecture le 23/11/2018
Reçu en préfecture le 23/11/2018
Affiché le
ID : 035-200064483-20181119-2018_11_19_06-DE
ID : 035-200064483-20171211-2017_12_11_12-DE

**Vu le code de la voirie routière,
Vu la délibération du 31 janvier 2008 approuvant le traité de concession de la ZAC de la Perdriotaix,
Vu le plan parcellaire établi par Mme DECAMPS, géomètre expert, relatif à la tranche 6 de la ZAC de la Perdriotaix,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- donne son accord à la rétrocession par la SARL ZAC DE LA PERDRIOTAIX, dont le siège se situe 19 rue de Vienne à PARIS (75801), à la commune de Châteaugiron de la voirie, des espaces verts et des réseaux de la tranche 6 de la ZAC de la Perdriotaix conformément au tableau ci-dessus pour une contenance respective de 1ha 21a 44ca;
- autorise le classement dans le domaine public communal de la voirie cadastrée :
 - section ZB 856 : avenue de la Perdriotaix (en partie) et l'amorce de la rue Excalibur ;
 - section ZB 1101 : avenue de Piré (en partie au niveau du rond-point) et amorce de la rue Judith d'Acigné ;
 - section ZB 855, 794 : rue Excalibur, rue du Roi Arthur et rue Lancelot du Lac ;
- précise que les frais et honoraires relatifs à la rétrocession sont à la charge exclusive du cédant ;
- autorise le Maire ou le Maire délégué à signer l'acte de rétrocession qui sera établi par le notaire désigné par le cédant, en l'occurrence Maître Eric MALLEVRE, notaire associé à Rennes.

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....13...DEC...2017.....
et de l'affichage ou la publication
Le Maire,



Pour Copie Conforme

Le Maire

Jean-Claude



Annexe 2 du point 6

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON

Regroupement de Châteaugiron, Ossé et St-Aubin-du-Pavall le 1er janvier 2017

CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES LISTE DES VOIES INTEGREES COURANT 2018



CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVALL

Envoyé en préfecture le 23/11/2018

Reçu en préfecture le 23/11/2018

Affiché le

ID : 035-200064483-20181119-2018_11_19_06-DE

Longueur de voirie communale au 31 décembre 2017 **57 491** m

L'inscription à la DGF 2019 des voies intégrées dans le domaine communal est soumise à 2 conditions :

- 1 Délibération de classement avant le 31/12/ 2017
- 2 Acte de cession de propriété signé à la date d'inscription

Longueur de voirie 2018 déclarée et validée en préfecture (DGF2019) :

Cumul des 3 communes	date de délibération du CM	longueur (m)
Châteaugiron	11/12/2017	57 491
Total Commune Nouvelle		57 491

m, déclarée au 1er janvier 2017

MODIFICATIONS APPORTEES EN 2018

Secteur	origine (constructeur, ex propriétaire...)	nom de la voie		longueur (m)	Dates		Observations
		type	nom		détail par voie total par opération	délibération de classement	
Territoire de Châteaugiron ZAC de la Perdiotais - tranche 6	OCDL - NEXITY Foncier Conseil		Avenue de la Perdiotais	165			
			Rue Excalibur	170			
			Rue Lancelot du lac	98	691	11/12/17	05/04/18
			Rue du Roi Arthur	258			
Voies à ajouter à la liste de DGF 2019 suite aux rétrocessions officialisées en 2018 promoteurs privés => commune							
Territoire d'Ossé ZAC de l'Yaigne - tranche 2	Travaux réalisés courant l'année 2018		rue de la Liberté	418			
			rue Simone Vél	234			
			rue Lucie Aubrac	80	914	19/11/18	
			rue Olympe de Gouges	98			
			impasse Louise Michel	84			
Voies à ajouter à la liste de DGF 2019 suite aux constructions de voies neuves en 2018 par la Commune							
				total voiries rétrocedées ou nouvelles	1 605	m	
				Total longueur de voirie à intégrer / DGF de 2020	1 605	m	
				Longueur de voirie communale déclarée pour la DGF / 2020	59 096	m	103% d'augmentation sur l'année